

SUIVEZ-NOUS SUR



CONTRATS VERT & BLEU



Saint-Étienne Métropole
Parc naturel régional du Pilat

Une trame écologique commune



Parc
naturel
régional
du Pilat

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

DU GRENELLE AUX CONTRATS VERT ET BLEU

Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat œuvrent ensemble depuis plus de dix ans à la préservation de la trame écologique, grâce aux Contrats Vert et Bleu mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes permettant de mobiliser d'importants fonds régionaux et FEDER. Un travail de pionnier entre villes et campagnes.



En 2010, la loi Grenelle 2 introduisait la trame verte et bleue dans le code de l'environnement français où elle est définie comme l'ensemble des continuités écologiques sur terre (trame verte) et dans les milieux aquatiques (trame bleue). Elle permet de relier de façon fonctionnelle des habitats naturels remarquables, nommés « réservoirs de biodiversité », avec des corridors. Son déploiement vise à enrayer le déclin de la biodiversité causé principalement par la fragmentation des écosystèmes.

Un document-cadre, au niveau national, fixe de grandes lignes directrices. Mais c'est le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), opposable aux documents de planification et d'urbanisme, qui a identifié et favorisé la mise en œuvre de mesures opérationnelles. Ce document visant une cohérence des politiques publiques de préservation des milieux naturels deviendra prochainement un des volets du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRCE Rhône-Alpes a désigné les territoires de Saint-Étienne Métropole et du Parc naturel régional du Pilat comme étant prioritaires du fait de la présence de réservoirs de biodiversité majeurs situés à la croisée de corridors écologiques d'enjeu régional. La situation stratégique de ces deux territoires avait déjà été repérée par différentes cartographies précédentes dont celle, à l'échelle du Massif central, réalisée par IPAMAC (réseau des parcs naturels du Massif central). Pour mettre en place leur plan d'actions, ces collectivités ont chacune signé avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes un contrat de territoire « corridors biologiques ». Désormais intitulé « vert et bleu », il constitue un outil incontournable de la politique de la Région en faveur de la biodiversité portée par Eric Fournier, vice-président, délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux parcs naturels régionaux.

12 Contrats Vert et Bleu sont en cours, 4 en étude préalable et 2 terminés.

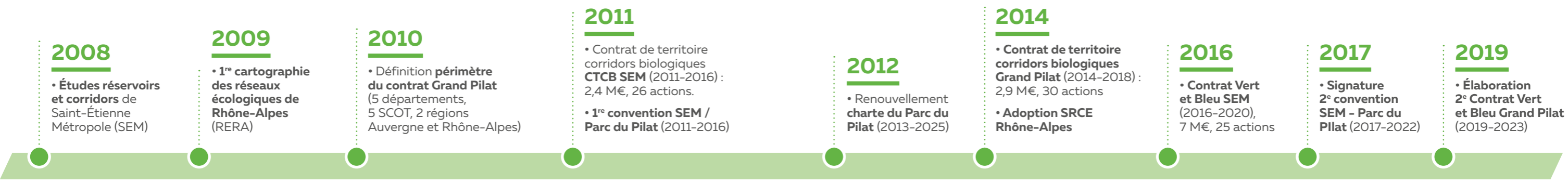
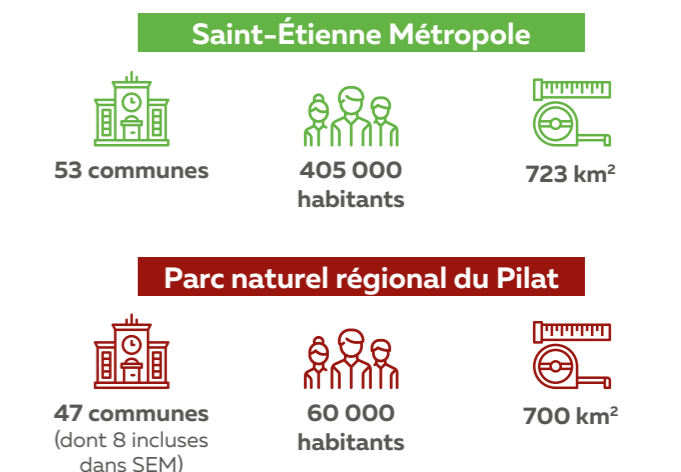
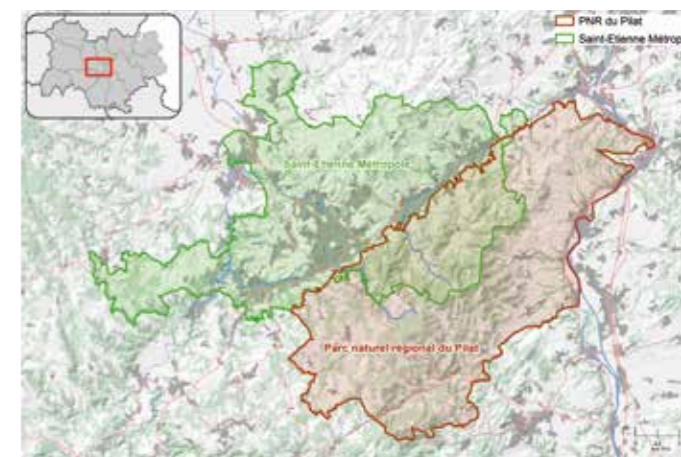
SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE - PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT : UN PARTENARIAT FRUCTUEUX POUR UN OBJECTIF COMMUN

Étalement péri-urbain, présence d'infrastructures linéaires dans les fonds de vallée (routes, voie ferrée) induisent une importante fragmentation des milieux. Au-delà de leurs différences socio-économiques et de paysage, Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat se retrouvent sur le diagnostic de la Trame Verte et Bleue. Le Pilat a d'ailleurs choisi de cibler la restauration des liaisons écologiques d'enjeu régional, celles situées en bordure – vallée du Rhône, du Gier et de l'Ondaine – et donc d'intervenir au-delà de son territoire, là où les pressions démographique et péri-urbaine sont les plus fortes.

Les conventions de partenariat signées entre Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat sur ce sujet sont des exemples uniques d'une collaboration approfondie entre deux territoires voisins. Elles s'expliquent par la situation géographique, mais aussi par l'importance des enjeux « ville – campagne » et la volonté de traduire des solidarités spatiales. Le travail engagé a permis de renforcer des liens, de partager des visions communes et faire prendre conscience des réalités de terrain de l'autre partenaire. Les deux dispositifs de contrats se sont organisés de façon identique, en regroupant leurs actions autour de quatre domaines : urbanisme, travaux, études et animation/sensibilisation.

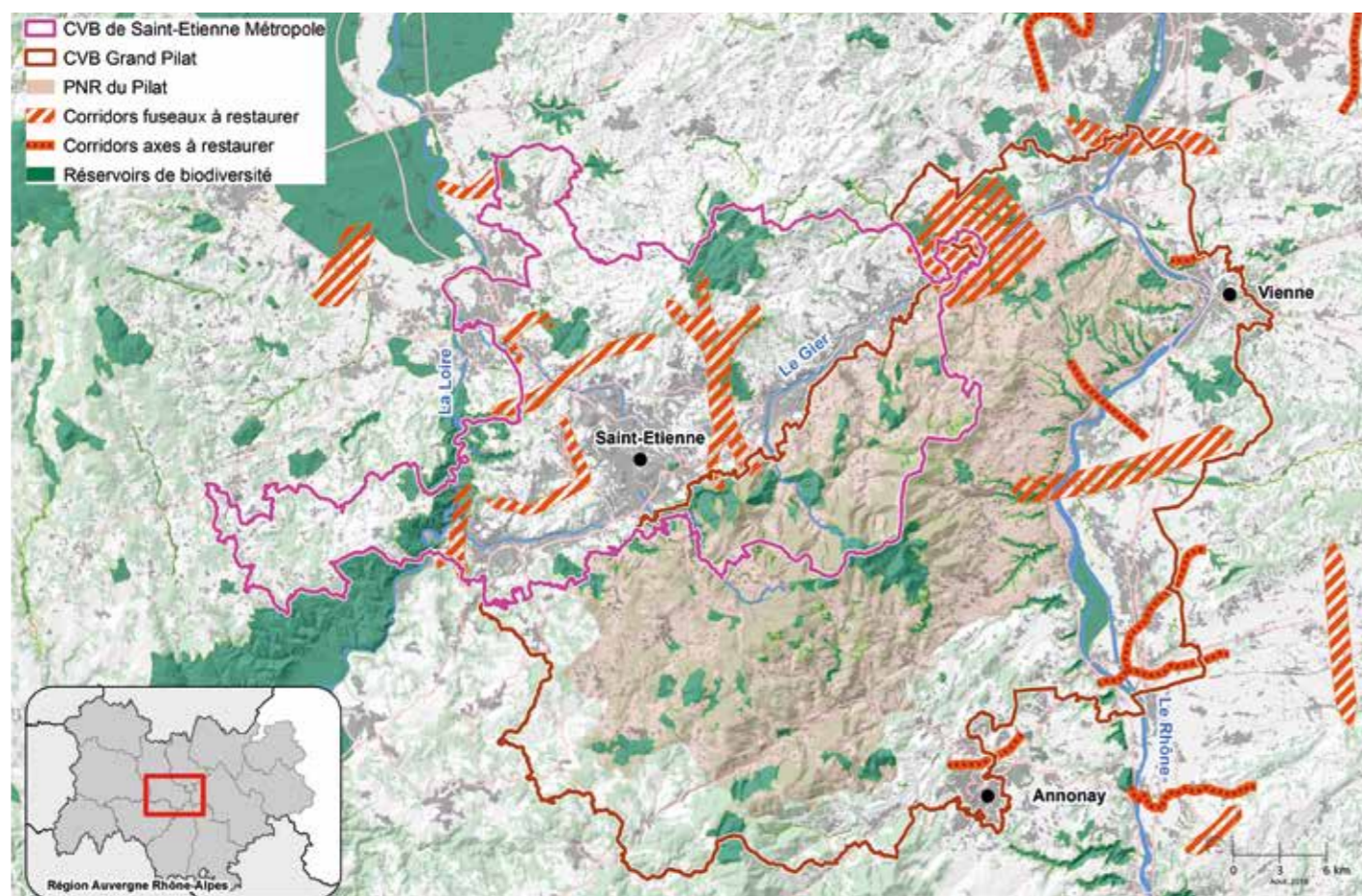
ÉCHANGES, OUTILS ET INFORMATIONS MUTUALISÉES

Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat se sont attachés à bien articuler et optimiser leurs interventions respectives. En matière de gouvernance, chacun était invité aux réunions du comité de pilotage de l'autre contrat. Il faut citer aussi les échanges de données (Web SIG), la co-construction d'outils (méthodes lors de la révision des PLU), les transferts d'expériences (procédures d'évaluation, cahier des charges à destination des bureaux d'études). Les périmètres d'intervention respectifs ont également été discutés pour éviter toute redondance ou confusion. Le Conservatoire des espaces naturels Rhône-Alpes (CEN) est intervenu en appui scientifique et technique et comme intermédiaire entre les deux structures.



TERRITOIRE STRATÉGIQUE, STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Zone stratégique pour la biodiversité régionale, ce territoire imbriqué a demandé aux collectivités animatrices des Contrats Vert et Bleu d'être vigilantes afin d'articuler au mieux leurs actions et de concentrer les interventions sur un espace restreint, gage de réussite pour la trame verte et bleue.



Inscrit dans un vaste corridor d'intérêt national, des Pyrénées aux Alpes, le territoire présente des continuités écologiques à restaurer : fuseaux (connexions globales par regroupement de corridors proches) ou axes (corridors locaux, plus contraints et vulnérables).

CONSTRUIRE AUSSI UNE TRAME D'ACTEURS

Les animateurs des contrats ont été attentifs à jouer leur rôle de chef d'orchestre, de mise en relation d'acteurs ayant peu l'habitude de travailler ensemble - fédérations de chasseurs et associations naturalistes, universitaires, responsables agricoles, élus - et qui confrontent des visions différentes. La préservation de la biodiversité demande de nouer des liens entre les acteurs autant que de retisser la trame écologique. Certaines actions ont permis des échanges de bonnes pratiques entre techniciens issus des diverses structures (gestionnaires des routes). La réussite d'un tel dispositif réside dans une multitude d'interventions pour donner du sens, apporter un éclairage nouveau, faire comprendre à chacun les conséquences de ses actions.



Atelier carte sur table - PLUih d'Annonay Rhône Agglo.

DÉVELOPPER UN OUTIL COLLABORATIF AU SERVICE DU TERRITOIRE

Saint-Étienne Métropole s'est entourée des compétences de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise - Epures - pour mettre à disposition les bases de données issues des études produites dans le cadre de ces contrats via un système d'information géographique. L'intérêt de cet outil cartographique d'aide à la décision réside dans sa gestion multipartenaire de données issues de nombreux contributeurs. Il se veut facile d'accès pour les non-spécialistes (élus et techniciens) afin de valoriser les éléments de connaissance. En accès libre : fonds de plan (périmètres de vigilance des corridors réglementaires), zones d'actions prioritaires, état de la fonctionnalité écologique de ces secteurs, milieux composant la trame, points de franchissement des infrastructures, travaux réalisés... S'inspirant de cet outil, le Parc naturel régional du Pilat, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, réfléchit au développement de ce dispositif pour son propre contrat.



LA FORCE DU PAYSAGE

« Dès 2011, avec Saint-Étienne Métropole, nous avons choisi le paysage comme clé d'entrée pour aborder la trame verte et bleue. Par cette entrée plutôt que par celle des espèces, on est directement dans l'opérationnel : planification, cartographie, aménagement du territoire... Certaines communes sont d'ailleurs très attachées à la préservation de leurs paysages. Comme le paysage renvoie souvent à une esthétique, il convient de rester vigilant sur la fonctionnalité des écosystèmes et rappeler l'importance des espèces qui y vivent. Mais cela reste une excellente entrée pour se faire comprendre et vulgariser, objectifs essentiels pour la réussite d'un Contrat Vert et Bleu. »

Fabien Billaud, chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE

La trame verte et bleue repose sur des habitats ou des milieux de taille suffisante pour accueillir des espèces et leur permettre de s'alimenter et se reproduire (exemple : une forêt sans arbres à cavité ne sera pas fonctionnelle pour une Chouette de Tengmalm). C'est aussi un support de déplacement permettant aux espèces de prendre appui sur des éléments naturels linéaires ou disjoints (haies, cours d'eau, alignements d'arbres ne sont pas utilisés de la même manière par une chauve-souris - Grand rhinolophe - qui a besoin de grands arbres ou une Rainette arboricole qui préfère un couvert herbacé et un fossé).



VALLÉE DU GIER DES ACTIONS CONCRÈTES SUR UN TERRITOIRE CHARNIÈRE

Zone de rupture entre les Monts du Lyonnais et le massif du Pilat du fait de l'urbanisation et des infrastructures de transport, ce territoire en partie commun aux deux contrats concentre tous les enjeux liés au maintien et à la restauration de continuités écologiques. Le secteur présente trois corridors d'importance régionale et des réservoirs de biodiversité sur les versants (affluents boisés du Gier, mosaïque de milieux agricoles sur les coteaux du Jarez, forêts, prairies et landes côté Pilat).



PLANTATIONS DE HAIES, RESTAURATION ET CRÉATION DE MARES

Reconnecter des réseaux écologiques fonctionnels

Contrats SEM et Grand Pilat

Inventaire cartographique et sélection de secteurs à enjeux, animation foncière, réalisation et suivi des travaux

Acteurs

Parc du Pilat, SEM, Fédération des chasseurs du Rhône et de la Loire, Chambre d'agriculture, communautés de communes (Pays Mornantais, Région de Condrieu), Frapna Loire, Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin hydraulique de la Varèze/Saluant

Bilan sur l'ensemble des périmètres des contrats

Restauration/création de mares : 24 mares (Grand Pilat), 29 mares (SEM)
Plantation de haies : 4 515 m linéaires (Grand Pilat), 2 400 m linéaires (SEM)
Contrats MAEC engagés : 28 exploitations Grand Pilat, engagement sur 356 ha de prairies, 34 mares, 170 arbres isolés, 33 400 ml de haies
30 exploitations SEM - SMAGL (1 341 ha surfaciques), 17 234 ml de haies, 155 mares, 238 arbres remarquables

ASSISTANCE À L'INTÉGRATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

Une action pivot des Contrats Vert et Bleu

Contrats SEM et Grand Pilat

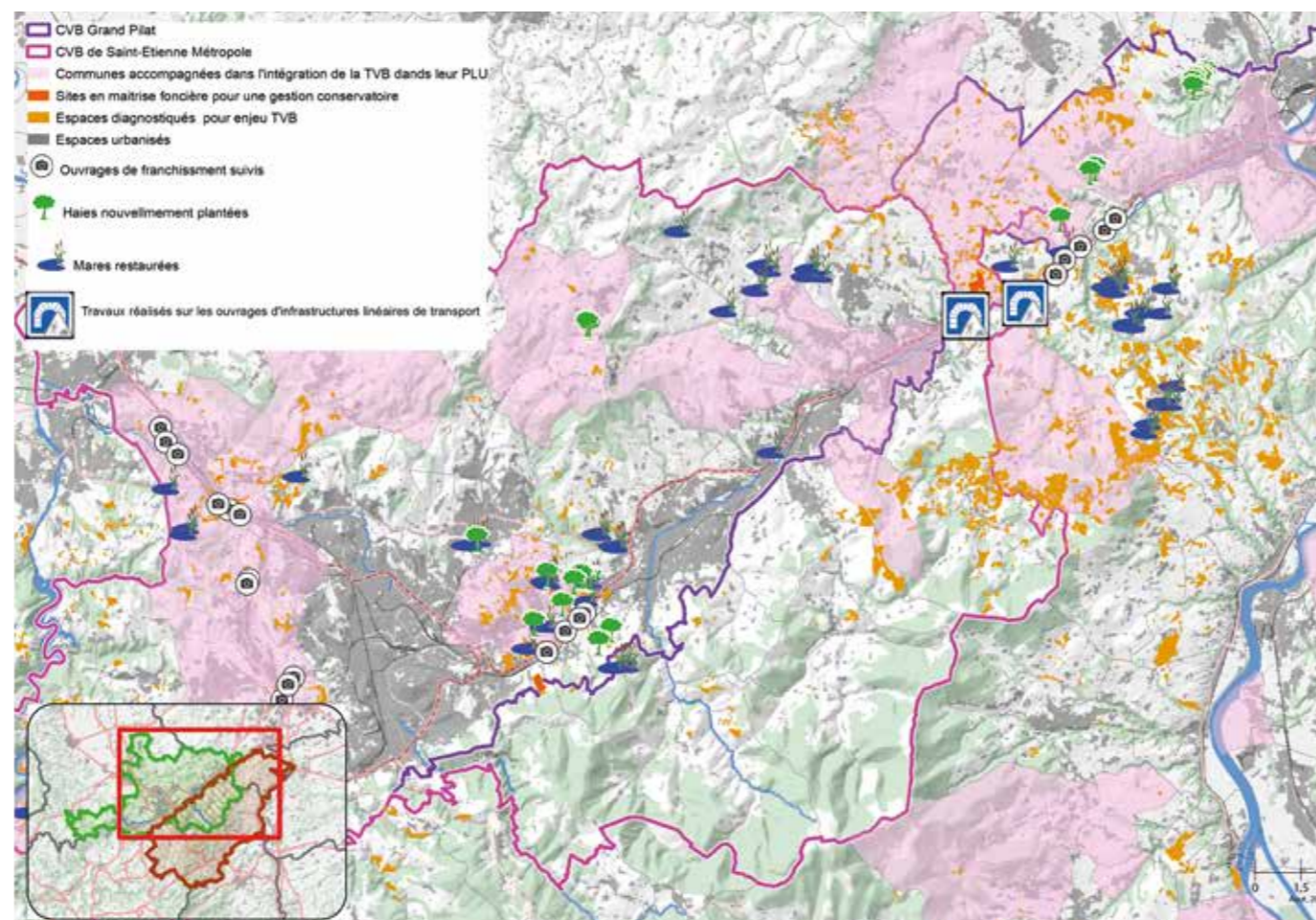
Diagnostic technique et expertise de terrain de la trame verte et bleue (TVB), phases de rendu et d'échanges dans les communes, analyses et évaluations

Pilote SEM, Acteurs

Agence d'urbanisme de Saint-Étienne (Epures), CEN, Fédération des associations de protection de la nature de Rhône-Alpes, LPO, bureaux d'études

Bilan sur l'ensemble des périmètres des contrats

18 communes accompagnées pour SEM (2011-2015, 2016-2020), 46 communes (dont 29 via un PLU(H) pour Parc du Pilat (2014-2018))



RÉTABLISSEMENT DU FRANCHISSEMENT SOUS L'A47, AMÉNAGEMENT DES BERGES ET DU LIT DE LA RIVIÈRE BOZANÇON ET DU GIER

Les Monts du Lyonnais et le massif du Pilat ont été reconnectés grâce à la renaturation des berges amont du Bozançon et à l'amélioration du franchissement des ouvrages d'art (autoroute A47 et voies d'accès) et des seuils. La faune a été guidée afin de franchir le Gier et l'inciter à remonter sur les contreforts du Pilat en rive droite. Grâce au partenariat avec SNCF Réseau, un pont, initialement condamné, a été mobilisé pour sécuriser la traversée des animaux et éviter les collisions. L'aménagement du fond de lit du ruisseau sous l'ouvrage du Bozançon vise à l'amélioration de la continuité piscicole.



Sonneur à ventre jaune.

CONSERVATION ET RESTAURATION D'UN RÉSEAU DE FRICHES ET DE LANDES

Une sous-trame fragilisée

Contrats Grand Pilat

Cartographie, inventaire, travaux, animation, conventions, suivi

Acteurs

arc du Pilat, LPO Loire et Rhône, SAFER

Bilan sur l'ensemble des périmètres des contrats

148 sites retenus après inventaire (localisés sur 38 communes)
25 conventions de gestion signées avec des propriétaires au 30 juin 2018 (animation toujours en cours)
8 sites ayant fait l'objet de travaux en 2018

AMÉLIORATION DE LA TRANSPARENCE ÉCOLOGIQUE D'UNE SECTION DE VOIE FERRÉE

Profiter des travaux de confortement d'un talus

Contrats SEM et Grand Pilat

Études des passages de faune, diagnostic écologique, concertation, travaux de confortement des berges du Gier, amélioration du franchissement de l'infrastructure par la faune (lieu-dit Moulin Glattard)

Acteurs

SNCF Réseau, Syndicat mixte du Gier rhodanien (SYGR), Fédération des chasseurs du Rhône

Diagnostic écologique réalisé par un bureau d'études (automne 2017 - été 2018)

Projet articulé avec le Contrat territorial/rivières du Gier

Travaux prévus dès 2020

ÉTUDIER POUR MIEUX AGIR

Plusieurs études des déplacements de la faune terrestre ont été menées sur ce secteur à l'aide de pièges photographiques, notamment par la Fédération des chasseurs du Rhône sur la population de sangliers. Il s'agissait de disposer d'une meilleure compréhension du fonctionnement écologique du territoire et dans certains cas de suivre l'efficacité des travaux de restauration entrepris (suivi de la loutre, espèce indicatrice et en recolonisation dans le Gier). La Frapna a également étudié la fréquentation des nouveaux aménagements par la faune sauvage (Bozançon/Gier).

TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

Tous les acteurs locaux impliqués dans les Contrats Vert et Bleu soulignent l'importance d'une continuité dans les actions, d'une chaîne d'interventions – étude, travaux, animation – et de l'indispensable travail de concertation entre toutes les parties prenantes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Des méthodes éprouvées au fil des contrats

La révision d'un PLU est une étape privilégiée pour favoriser l'appropriation de ces enjeux par les élus, agents et habitants. La question du paysage et de la qualité de vie rend la trame verte et bleue (TVB) très concrète, et permet d'intéresser autant les communes urbaines que rurales à la question. Des méthodes participatives, des ateliers « carte sur table » par petits groupes d'experts ont aidé les élus et les habitants à s'impliquer dans la démarche et à prendre des décisions.

Les méthodes expérimentées par Saint-Étienne Métropole dès 2011 ont servi au contrat Grand Pilat avec une adaptation aux communes rurales et à des PLU intercommunaux. Les associations naturalistes (LPO, FRAPNA), le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes et les prestations extérieures confiées à des bureaux d'études ont permis d'affiner la méthodologie pour intégrer des données nécessaires à la prise en compte de la TVB dans les PLU. De l'approche éco-paysagère à la nécessité de faire du terrain en relevant les indices de présence de faune et les éléments de perméabilité à conforter ou de blocage à lever, une connaissance fine est toujours indispensable.

Ainsi, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes s'est attaché dans cette action à prioriser des secteurs sur les cartes au 1:25000^e et à cartographier au 1:5000^e les éléments du paysage à fort enjeu, supports de biodiversité (landes, zones humides, réseau de haies ou de murets, arbres remarquables), afin qu'ils soient facilement transcrits dans les documents d'urbanisme.



« La révision du PLU a conduit à déclasser 60 ha de terrains constructibles. La trame verte et bleue, comme le bruit ou l'aléa inondation, a été intégrée très en amont dans nos réflexions ; en particulier le corridor de Tapigneux, liaison entre des vallons boisés, qui est bien visible dès les premières esquisses du PLU. Nous avons eu le souci de la pédagogie pour faire comprendre les contraintes environnementales qui s'imposent à nous et leur intérêt. Au final, le diagnostic écologique a été décliné dans le document d'urbanisme par des changements de zonage et une adaptation des règlements comme, par exemple, celui concernant les clôtures de parcelles déjà construites. »

Denis Barriol, maire de Genilac

« La déclinaison de la trame verte et bleue dans les documents locaux de planification s'appuie sur des outils régis par le code de l'urbanisme (zonage, emplacements réservés, choix des essences, hauteur des clôtures). Toutefois, la pertinence de ces derniers n'est valable que si des études et/ou inventaires ont au préalable identifié et qualifié les éléments remarquables à préserver ou à restaurer. Le Contrat Vert et Bleu de Saint-Étienne Métropole s'inscrit dans cette philosophie en menant à la fois des études d'approfondissement de la connaissance de certains milieux (milieux ouverts, mares, haies...) et des analyses de la fonctionnalité écologique de son territoire. Grâce à cette masse d'informations, le planificateur peut ainsi choisir l'outil le mieux adapté et protéger à long terme la biodiversité. »

Christophe Riocreux, chargé d'études, Epures (Agence d'urbanisme de la région stéphanoise)



Des balades – ici, à Annonay – sont l'occasion de sensibiliser les habitants à la trame verte et bleue et au PLU.



Travaux de restauration de la Lande du Sorbier (Châteauneuf).

TRAVAUX SUR DES OUVRAGES SNCF

Intégrer un gestionnaire d'infrastructures

Située à la croisée d'une trame verte – corridor prioritaire de Tartaras – et d'une trame bleue – rivière Gier –, cette action portée par SNCF Réseau a donné à l'entreprise l'opportunité de mieux répondre aux attentes du territoire et d'ouvrir des discussions dans le cadre du contrat de rivière Gier : choisir des techniques pour conforter les berges, redonner de la mobilité à la rivière pour répondre aux enjeux de sécurité des personnes et des biens en cas de crues.

Comme souvent, il s'agit de confronter des visions. Là où les écologues voient la berge d'un cours d'eau, les ingénieurs SNCF considèrent d'abord un talus, support de la voie ferrée. Reste le point crucial, au vu de la complexité du dossier, de réaliser les travaux dans les délais sur une des lignes de train les plus chargées de France.



« L'aspect positif de cette action réside dans le fait que SNCF Réseau a pris en compte les parties prenantes et intégré des enjeux écologiques qui ne sont pas dans son cœur de métier. C'est un changement de paradigme pour l'entreprise et un vecteur d'image positive. J'ai porté en interne l'idée d'une opération « gagnant/gagnant » pour le ferroviaire et les milieux naturels, à budget équivalent.

Didier Llorens, responsable du développement durable à la direction Auvergne-Rhône-Alpes de SNCF Réseau

RÉSEAU DE FRICHES ET LANDES

Une indispensable animation foncière

Après inventaire, les 148 sites jugés prioritaires par la LPO pour proposer des conventions de gestion avec les propriétaires représentaient plus de 700 parcelles. La SAFER a été mobilisée pour identifier et contacter les propriétaires. La réussite de l'action passe par une sensibilisation pour faire prendre conscience de l'intérêt de ces milieux naturels souvent jugés comme sans valeur, mais aux enjeux naturalistes multiples : busard cendré, zone de refuge, habitat de pelouses sèches, papillon remarquable... Mieux communiquer dans les communes où se sont déjà signées des conventions de gestion permet d'améliorer l'adhésion à la mesure.



« Moi qui travaille depuis des années à la protection du busard cendré, j'ai découvert, lors des inventaires de terrain, de nouveaux sites favorables à la reproduction de cet oiseau. La mise en place de conventions avec les propriétaires pour gérer ces friches et landes permettra de les maintenir favorables à de nombreuses espèces. J'y vois une note d'optimisme. Et la dynamique engagée sur ce large territoire, entre le Rhône et la Loire, avec une vue d'ensemble sur tous les enjeux est encourageante. »

Bertrand Tranchand, chargé d'études à la Ligue de protection des oiseaux (LPO) de la Loire

« Je me suis engagé à mettre des animaux – en ce moment des ânes – sur une parcelle de landes. Cela tient le terrain ouvert, avec des passages autour des buissons et des genêts. On m'a dit que c'est ce qu'il fallait pour que le busard cendré niche à l'abri des prédateurs. Je ne connaissais pas cet oiseau. Si ça peut aider à sauver l'espèce... »

Alexis Thollot, agriculteur double-actif, propriétaire à Saint-Paul-en-Jarez, signataire d'une convention



Le busard cendré est l'espèce cible de l'action du fait de la présence de couples nicheurs sur ce secteur – réservoir de population – et d'un risque de disparition de l'espèce et de ces milieux.

TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'EXPÉRIENCE

HAIES, MARES ET PRAIRIES FLEURIES

Des actions « gagnant-gagnant » pour l'agriculture et la biodiversité

Lors du premier contrat de Saint-Étienne Métropole, il avait été mené un inventaire exhaustif et détaillé des haies et des mares sur des corridors prioritaires. Celui du Grand Pilat avait prévu des interventions sur un territoire plus large (plateau mornantais et de Condrieu), puis s'est recentré sur des secteurs stratégiques par souci d'efficacité et de fonctionnalité.

Après une phase de travaux (création ou restauration), l'entretien des mares et des éléments paysagers (haies, arbres isolés remarquables) a pu être contractualisé dans le cadre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Ces contrats signés avec des agriculteurs portent sur une diversité d'autres engagements favorables à la trame verte et bleue : prairies fleuries, fauche tardive, fertilisation raisonnée. Inscrites dans un plan de gestion du système herbager de l'exploitation, ces surfaces extensives peuvent former des microréservoirs de biodiversité. Les techniciens reconnaissent l'intérêt d'intégrer de telles mesures à un Contrat Vert et Bleu. La démarche suscite des questions chez les agriculteurs et se prolongera via des formations : gestion pastorale, agroforesterie, valorisation des haies, concours prairies fleuries. La situation périurbaine de certaines exploitations permet également de valoriser le travail engagé par les agriculteurs auprès d'un public scolaire.



« Ce sont les techniciens de la fédération de chasse qui m'ont mis en contact avec le Parc du Pilat. Six mares ont été curées et clôturées ; leurs pentes profilées. Et on a installé deux abreuvoirs pour le bétail. Depuis, je vois le retour de batraciens et de nouvelles nichées de perdrix. J'ai signé ensuite des engagements pour l'entretien de haies et une mesure "Prairies fleuries". »

Laurent Gelas, éleveur de vaches allaitantes, à Échalas (Rhône), certifié en agriculture biologique

« Il est important d'avoir des soutiens pour maintenir l'îlot vert que représente notre exploitation au milieu de la ville. Ça donne aussi une autre image de l'agriculture. La grande prairie qu'on fauche très tardivement sert de refuge aux lièvres et aux faisans. Et le site est apprécié par les promeneurs du dimanche. On s'est engagé à préserver aussi une dizaine d'arbres isolés. »

Pascal Peyrache, agriculteur à Saint-Jean-Bonnefonds, éleveur de chevaux et de vaches de race Aubrac sur 55 ha de prairies naturelles

« Mener des diagnostics d'exploitation avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, c'est un partenariat gagnant/gagnant pour l'agriculture et la biodiversité. Nos compétences sont complémentaires, eux pour sensibiliser à des changements de pratiques, nous pour s'assurer de leur faisabilité technique et économique. Cela permet aussi d'entrer plus facilement en contact avec les agriculteurs sur ces sujets. »

Thomas Forichon, responsable du Pôle Territoires à la Chambre d'agriculture de la Loire

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE ENGAGÉE

Maintenir la biodiversité impose de faire converger toutes les démarches en cours : Contrat Vert et Bleu, contrats de rivière, périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), « zéro phyto », extinction nocturne des éclairages publics...

La révision des documents d'urbanisme ou le montage de contrats agri-environnementaux ont pu déboucher sur d'autres actions : journées techniques auprès d'agriculteurs et agents communaux, initiatives citoyennes. Comme les démarches réglementaires ne seront pas suffisantes et les leviers financiers plus toujours au rendez-vous, la question se pose aussi d'intervenir avec de nouveaux outils (chantiers bénévoles de restauration, financement participatif).

Intégrer la trame écologique à l'ensemble des politiques publiques est un autre impératif que Saint-Étienne Métropole a déjà engagé par des formations de ses agents et des actions de sensibilisation mobilisant tous les services.



PAROLES D'ÉLUS



Nous tenons à témoigner du réel partenariat qui s'est installé entre Saint-Étienne Métropole et le Parc naturel régional du Pilat à travers ces contrats.

Opposer ruralité et monde urbain n'a pas de sens au regard de la biodiversité. L'eau s'écoule entre l'un et l'autre et les animaux se moquent des frontières administratives. Une métropole doit se saisir de la préservation de ses espaces naturels et corridors. Et les réservoirs de biodiversité du Parc n'auraient pas la même valeur sans connexions avec ses voisins. C'est d'ailleurs pour cela que le contrat du Parc couvre un territoire qui va au-delà du seul Pilat pour œuvrer sur l'Isère rhodanienne, le Nord Ardèche, la Haute-Loire et le sud de Lyon. Les résultats obtenus sont le fruit d'une collaboration étroite et continue entre nos équipes d'ingénierie. Nous ne pourrions plus travailler l'un sans l'autre sur cette thématique. Autour de nous s'est constituée une vraie « équipe projet » – associations naturalistes, fédérations des chasseurs, profession agricole, agence d'urbanisme, universités – que nous avons su faire travailler ensemble. En menant des actions concrètes – plantation de haies, création de mares – nous tenons à engager les citoyens et à lier ces démarches à nos programmes d'éducation à l'environnement. Les élus locaux ont aussi été sensibilisés à cet enjeu, source de qualité de vie et non une contrainte supplémentaire. La restauration de la trame écologique est désormais l'une des ambitions fortes de nos deux territoires. »

Sylvie Fayolle, vice-présidente de Saint-Étienne Métropole en charge du développement durable. Co-présidente du comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu Saint-Étienne Métropole.

Michèle Perez, présidente du Parc naturel régional du Pilat. Présidente du comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat.

Laurence Bussière, conseillère régionale. Co-présidente du comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu Saint-Étienne Métropole.

Emmanuel Mandon, conseiller régional. Co-président du comité de pilotage du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat.

POUR AIDER LES ÉLUS À S'ENGAGER

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a initié et piloté une étude de psychologie sociale appliquée (université Lyon 2) sur les freins et les leviers à l'implication des élus locaux en faveur de la biodiversité. Au-delà d'utiles apports théoriques aux professionnels en lien avec des élus, ses conseils portent sur la manière de créer des conditions favorables au changement. Parmi les préconisations : faire usage de la dimension émotionnelle du lien à la nature, encourager le technicien à s'appuyer sur ses motivations personnelles. La trame verte et bleue doit développer le sens profond de la préservation de la biodiversité.



**Un projet, un besoin de conseils
ou une volonté de contribution à
la trame verte et bleue à l'échelle
de votre commune ?**

Contactez-nous :

Saint-Étienne Métropole

Direction Développement Durable et Énergies

2 avenue Grüner - CS 80257

42 006 Saint-Étienne Cedex 1

Tél : 04 77 49 21 49

www.saint-etienne-metropole.fr

Parc naturel régional du Pilat

2 rue Benay - CS 50057

42 410 Pélussin

Tél : 04 74 87 52 01

www.parc-naturel-pilat.fr

Partenaires



Financeurs



Signataires



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
F 04 77 49 21 40
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole